

Le programme AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec favorise le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées, afin de réaliser des logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

L'aide financière accordée par l'entremise de ce programme prend la forme d'une subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ) correspondant à la moitié des coûts de réalisation admissibles. Les projets immobiliers requièrent également une contribution financière du milieu équivalant à 15 % des coûts de réalisation. Dans la grande région de Montréal, cette contribution du milieu est versée par la Communauté métropolitaine de Montréal. Le montage financier d'un projet AccèsLogis est complété par une hypothèque, correspondant théoriquement à 35% des coûts de réalisation. Il s'agit d'un emprunt sur 35 ans qui sera remboursé à même les loyers payés par les locataires. La SHQ garantit le prêt hypothécaire que l'organisme promoteur contracte auprès d'une institution financière.

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation (OH), à des coopératives d'habitation (COOP), à des organismes sans but lucratif (OSBL) de développer des projets. Sur le site Wanklyn, c'est l'*Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)* qui est le promoteur du projet de logements communautaires. L'OMHM est assisté dans ce développement par un groupe de ressources techniques, *Atelier Habitation Montréal*, dont c'est la mission de soutenir les promoteurs de projets de logements communautaires.

Le programme Accès Logis comporte trois volets :

Volet 1

Il vise les projets de logements permanents pour les ménages à revenu faible ou modeste (familles, personnes seules, personnes âgées autonomes, personnes handicapées autonomes).

Volet 2

Il vise les projets de logements permanents avec services (exemples : repas, maintien à domicile, entretien ménager) pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie.

Volet 3

Il vise les projets de logements temporaires ou permanents avec services pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation comme par exemple les itinérants, les femmes victimes de violence ou les personnes en difficulté.

Le projet AccèsLogis de l'îlot Wanklyn correspond au volet 1 puisqu'il s'adresse aux familles et personnes seules.

Admissibilité

Vous êtes admissible à un logement dans un projet AccèsLogis si :

- vous gagnez un revenu faible ou modeste, ou encore si vous avez des besoins particuliers en habitation.

Et si :

- vous êtes une personne seule et autonome de 75 ans et moins (volet 1 : logements standards permanents)
- vous vivez en couple ou faites partie d'une famille (volet 1 : logements standards permanents)
- vous avez des problèmes d'autonomie fonctionnelle ou que vous êtes âgé de 75 ans et plus (volet 2 : logements avec services).

Programme Supplément au loyer (PSL)

Le Programme AccèsLogis Québec combine également les bénéficiaires du Programme de Supplément au loyer (PSL). Le PSL consiste en une aide financière destinée aux ménages économiquement faibles qui, sans cette aide supplémentaire, devraient consacrer plus de 25 % de leur revenu au loyer. Les ménages admissibles au Supplément au loyer sont ceux dont les revenus annuels sont inférieurs aux plafonds de revenus pour les besoins impérieux (PRBI). Les locataires ne bénéficiant pas d'un supplément au loyer bénéficieront tout de même d'un loyer économique correspondant à un maximum de 95% du loyer médian sur l'île de Montréal.

L'ensemble de l'information sur le programme AccèsLogis est disponible sur le site web de la Société d'habitation du Québec <http://www.habitation.gouv.qc.ca>.

Le projet de logements communautaires de l'îlot Wanklyn

Le projet de l'îlot Wanklyn prévoit la construction d'un immeuble d'environ 119 logements communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis. L'immeuble comprendra des logements de différentes typologies qui pourraient se répartir de la façon suivante : 59 logements d'une chambre à coucher, 36 logements de deux chambres à coucher et 24 logements de trois chambres à coucher. La moitié des logements seront assortis d'un supplément de loyer. La proximité du parc sera un atout pour les familles qui s'y établiront.